

Service des
impôts des
entreprises

Personne physique soumise à l'impôt sur le revenu

avec des bénéfices non commerciaux (BNC)

REVENUS NON COMMERCIAUX

(Professions libérales, Personnes percevant des revenus de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur...)

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE N° **2035-SD**

① Pour déterminer le bénéfice réel (ou le déficit, le cas échéant) de mon activité professionnelle, je souscris ma déclaration (Cerfa n°11176*26) et ses annexes en ligne sur mon espace professionnel **au plus tard le 18 mai 2024**



REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS
RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE
N° 2035-SD - 2024



Nom et Prénom **REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS
RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE**

Adresse du déclarant

déclaration de résultats n° 2035
et annexes n° 2035 A et n° 2035 B

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente
de l'adresse du destinataire)

N° SIRET Adresse mail
N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

impots.gouv.fr

Votre espace professionnel

Pour connaître les
modalités de création et
de gestion de son espace
professionnel sécurisé



Besoin de renseignements ?

Prendre RDV

Depuis votre espace
professionnel sur
www.impots.gouv.fr

Contact et RDV

Par messagerie sécurisée

Depuis votre espace
professionnel sur
www.impots.gouv.fr



Mars 2024

Service des
impôts des
entreprises

Personne physique soumise à l'impôt sur le revenu

avec des bénéfices commerciaux (BIC)

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

(Vente de marchandises, prestations de services...)

RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION DÉCLARATION N° **2031-SD**

① Pour déterminer le bénéfice réel (ou le déficit, le cas échéant) de mon activité professionnelle, je souscris ma déclaration (Cerfa n°11085*26) et ses annexes en ligne sur mon espace professionnel **au plus tard le 18 mai 2024**



BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION
déclaration n° 2031 et tableaux annexes
IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031-SD
2024



N° 11085*26
Formulaire obligatoire
(art 53A ou 302 septies A
bis du code général des
impôts)

Exercice ouvert le		Régime "simplifié d'imposition"		ou "réel normal"	
et clos le		Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			
A IDENTIFICATION					
Dénomination de l'entreprise :			Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :		
Adresse de l'entreprise :			Mét :		
Mét :			Mét :		
Téléphone :			Mét :		
SIREN			Mét :		
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :			B DIVERS		
			Activités exercées (souligner l'activité principale) :		
			Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) <input type="checkbox"/>		

impots.gouv.fr

Votre espace professionnel

Pour connaître les
modalités de création et
de gestion de son espace
professionnel sécurisé



Besoin de renseignements ?

Prendre RDV

Depuis votre espace
professionnel sur
www.impots.gouv.fr

Contact et RDV

Par messagerie sécurisée

Depuis votre espace
professionnel sur
www.impots.gouv.fr



Mars 2024

Déclaration des revenus des particuliers

Service des impôts des particuliers

Déclarations à souscrire :
2042 + 2042 C PRO

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

(Vente de marchandises, prestations de services...)

DÉCLARATION DE REVENUS N° 2042 ET 2042 C PRO

② Je reporte le résultat (bénéfice, ou le déficit le cas échéant) sur la déclaration de revenus complémentaire des professions non salariées (Cerfa n°11222*26), annexe de la déclaration annuelle des revenus n° 2042 (Cerfa n° 10330*28)

2042 C PRO DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE
cerfa N°11222 * 26 REVENUS 2023 PROFESSIONS NON SALARIÉES

23 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS *compris locations meublées professionnelles*

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	SDB <input type="text"/>	SEB <input type="text"/>	SFB <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2023.....	SBF COCHEZ <input type="checkbox"/>	SBJ COCHEZ <input type="checkbox"/>	SBH COCHEZ <input type="checkbox"/>

RUBRIQUE « RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL »

Besoin de renseignements ?

Par téléphone

0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

du lundi au vendredi
de 8h30 à 19h00

Par messagerie sécurisée

Depuis votre espace
personnel sur
www.impots.gouv.fr



Prendre RDV

Depuis votre espace
personnel sur
www.impots.gouv.fr



Déclaration des revenus des particuliers

Service des impôts des particuliers

Déclarations à souscrire :
2042 + 2042 C PRO

REVENUS NON COMMERCIAUX

(Professions libérales, Personnes percevant des revenus de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur...)

DÉCLARATION DE REVENUS N° 2042 ET 2042 C PRO

② Je reporte le résultat (bénéfice, ou le déficit le cas échéant) sur la déclaration de revenus complémentaire des professions non salariées (Cerfa n°11222*26), annexe de la déclaration annuelle des revenus n° 2042 (Cerfa n° 10330*28)

2042 C PRO DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE
cerfa N°11222 * 26 REVENUS 2023 PROFESSIONS NON SALARIÉES

23 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	SXI <input type="text"/>	SYI <input type="text"/>	SZI <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2023.....	SAO COCHEZ <input type="checkbox"/>	SBO COCHEZ <input type="checkbox"/>	SCQ COCHEZ <input type="checkbox"/>

RUBRIQUE « RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE »

Besoin de renseignements ?

Par téléphone

0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

du lundi au vendredi
de 8h30 à 19h00

Par messagerie sécurisée

Depuis votre espace
personnel sur
www.impots.gouv.fr



Prendre RDV

Depuis votre espace
personnel sur
www.impots.gouv.fr

